Avis public d'entrée en vigueur du règlement n° 2023-559 modifiant le règlement n° 2018-507 sur le *Traitement des élus*

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 4 décembre 2023, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le règlement n° 2023-559 intitulé « *Règlement 2023-559 modifiant le Règlement 2018-507 sur le traitement des élus* ».

Ce règlement a pour objet d'ajouter une rémunération additionnelle d'un montant équivalant à l'allocation de dépenses que le membre du conseil aurait droit de recevoir et qui excède le montant prévu par la loi sur le traitement des élus.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité, en se rendant au bureau situé au 35, chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, CE 7 DÉCEMBRE 2023

MARC MARIN, DG ET GREFFIER-TRÉSORIER

Certificat de publication d'entrée en vigueur du règlement nº 2023-559 modifiant le règlement nº 2018-507 sur le *Traitement des élus*

Je, soussignée, MARC MARIN, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché au bureau municipal, à l'église Sainte-Catherine et au 50 de la Grand-Rue le 7 décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 décembre 2023

MARC MARIN, DG ET GREFFIER-TRÉSORIER